

Le Fil d'actu de votre retraite #23

Vos informations CAVP



L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

Réformer les barèmes de cotisation du régime de capitalisation



Philippe Berthelot
Président de la CAVP

Chères Consœurs, chers Confrères,

En décembre dernier, les administrateurs du Conseil ont voté les taux de revalorisation des pensions pour 2026.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier, les pensions de retraite du régime complémentaire par répartition seront revalorisées de 0,6 %, un taux inférieur à celui qui sera appliqué aux pensions du régime vieillesse de base, qui augmenteront de 0,9 %, mais qui sera largement compensé par une revalorisation de 3 % des pensions du régime complémentaire par capitalisation, soit trois fois plus que le niveau de l'inflation, qui s'établissait à 0,8 % à fin décembre 2025.

Les pharmaciens libéraux bénéficient du meilleur régime de retraite et ne le savent pas assez.

Leur système, qui allie répartition et capitalisation collective, est un atout dans un contexte démographique professionnel durablement fragilisé dans la mesure où il permet, grâce à la capitalisation, d'augmenter le pouvoir d'achat des pharmaciens retraités.

Notre rôle est de pérenniser ce régime afin d'assurer à toutes les générations un niveau de retraite satisfaisant.

C'est dans cette optique que nous allons cette année, avec les membres du Conseil d'administration, proposer de réformer les barèmes de cotisation du régime de capitalisation, afin de les adapter notamment à l'évolution du mode d'exercice. Les pharmaciens sont aujourd'hui, pour la plupart d'entre eux, installés en SEL (Société d'exercice libéral) et cotisent en classe 3, la première classe de cotisation, puisque seule la rémunération technique sert de base au calcul des cotisations sociales. Il nous faut donc redéfinir les classes de cotisation pour permettre à tous nos confrères de cotiser davantage en capitalisation.

Par ailleurs, en ce début d'année, la profession est en pleine réflexion quant à son modèle de rémunération. La CAVP souhaiterait que la composante retraite, essentielle dans un réseau en pleine mutation, soit prise en compte dans la réflexion sur l'économie de l'officine pour assurer aux titulaires un niveau de retraite au moins équivalent à celui de leurs adjoints.

Je vous adresse, ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année !

ACTUALITÉS

Pharmagora 2026

À l'occasion de Pharmagora 2026, Philippe Berthelot, Président de la CAVP, animera une conférence samedi 14 mars de 11h15 à 11h55 sur le thème : " La retraite du pharmacien libéral : réformer les cotisations de capitalisation, une nécessité pour préserver le pouvoir d'achat des retraités de demain". Des experts-comptables interviendront également. Venez nombreux !

Association nationale des pharmaciens retraités (ANPR)

Découvrez la nouvelle mouture du site Internet de l'association [en cliquant ici](#). Le site propose notamment une adhésion en ligne. Depuis peu, l'ANPR est également présente sur les réseaux sociaux : Facebook et Instagram. Vous trouverez des liens pour y accéder depuis le site Internet de l'association.



Pour vous désabonner, [cliquez ici](#).
CAVP, 45, rue de Caumartin, Paris, 75009